

**NOTICE UTILISATEUR SELON REGLEMENT E.L.P. 2016/425 CE**

Désignation modèles usine : P9005  
 Désignation modèle distributeur : OZAKI 9103030

**ATTENTION** : Ces lunettes n'offrent pas une protection illimitée des yeux. Pour votre propre protection, veuillez lire ces instructions entièrement avant utilisation.

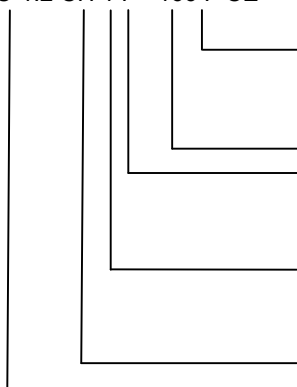
Ces lunettes de protection sont conformes aux exigences du Règlement Européen 2016/425/CE, portant sur les équipements de protection individuelle, sont fabriquées conformément aux exigences de la norme EN166 : 2001 (NF EN166 : 2002), EN170 : 2002 (NF EN :2002) et EN172 : 1994 + A1 : 2000 + A2 : 2001 et ont un marquage CE.

**Domaines d'utilisation :**

Ces lunettes de protection sont conformes aux exigences de marquage CE et à la norme EN et sont marquées sur la monture et/ou sur les optiques par une série de numéros et symboles indiquant le fabricant, le champ d'utilisation, les capacités de protection et les performances des optiques. Les marquages ont les significations suivantes :

Marquage de la monture et de l'optique

2C-1.2 CH 1 F - 166 F CE



**Résistance mécanique (monture)**

- S** Solidité mécanique renforcée pour particules (5,1m/ s)
- F** Protection contre particules à grande vitesse de faible énergie (45m/ s)
- B** Protection contre particules à grande vitesse de moyenne énergie (120m/ s)

**166** norme EN166 = lunettes de sécurité

**Résistance mécanique (optique)**

- S** Solidité mécanique renforcée pour particules (5,1m/ s)
- F** Protection contre particules à grande vitesse de faible énergie (45m/ s)
- B** Protection contre particules à grande vitesse de moyenne énergie (120m/ s)

**Classe optique (tolérance de la puissance optique suivant la durée d'utilisation)**

- 1** Port permanent
- 2** Port occasionnel
- 3** Port exceptionnel (ne conviennent pas pour des travaux de longue durée)

**CH** Identification du fabricant

**Standards suivant application :**

		Filtere	-	Echelon
EN 170	Filtres ultraviolet	<b>2</b>	-	<b>1.2 à 5</b>
EN 171	Filtres infrarouge	<b>4</b>	-	<b>1.2 à 10</b>
EN 172	Filtres solaire sans spécification infrarouge	<b>5</b>	-	<b>1.1 à 4.1(*)</b>
EN 172	Filtres solaire avec spécification infrarouge	<b>6</b>	-	<b>1.1 à 4.1</b>

(\*) Des oculaires fumés avec le marquage de teinte 5-2.5 et au-dessus offrent une protection adéquate contre la lumière directe du soleil.

Si les symboles S, F et B ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur de l'œil complet. La lettre T immédiatement après le symbole de l'impact autorise l'utilisation pour les particules lancées à grande vitesse à températures extrêmes. En l'absence de la lettre T le protecteur doit être utilisé à température ambiante.

**LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIV:**

**ENTRETIEN:** Comme tous les produits de protection sa durée de vie dépendra du domaine d'utilisation, du soin et de l'entretien.

Les verres doivent être nettoyés avec un produit de type eau savonneuse, solution optique, ou solution légèrement alcoolisée.

Les oculaires piqués, rayés ou endommagés doivent être remplacés par des pièces d'origines si ces pièces sont disponibles, sinon le produit doit être remplacé dans sa totalité. Si la monture est abîmée, remplacer tout l'article.

Après usage de vos lunettes, celles-ci doivent être remises dans leur emballage protecteur d'origine et conservées au sec (humidité <90%) et à température ambiante (entre 5 et 40°C) et à l'abri des rayons du soleil, des produits chimiques ou abrasifs.

Dans tous les cas, le produit doit être remplacé après une période de 2 à 3 ans.

Inspecter régulièrement les dommages. Lorsque la monture devient dure et cassante, les lunettes doivent être remplacées.

**ATTENTION:** Ces lunettes ont été conçues pour votre sécurité personnelle. Elles doivent être portées pendant toute la durée de l'exposition au danger. Quitter le lieu de travail en cas de malaise ou d'irritation, ou si les lunettes sont endommagées.

Dans des circonstances particulières, certaines peaux extrêmement sensibles peuvent ressentir des allergies suite à un contact épidermique avec certains matériaux. Si cela se produit, consulter un médecin.

Une protection porté en association avec des lunettes correctrices peut transmettre l'impact d'un choc et constitue un risque potentiel pour l'utilisateur.

Ne pas modifier ou altérer les protecteurs optiques.

Les verres piqués ou égratignés réduisent la visibilité et peuvent considérablement réduire le degré de protection des lunettes nécessitant leur remplacement.

**PIECES DETACHEES:** Ces lunettes ne permettent pas le remplacement des oculaires.

**TRANSPORT:** Ses lunettes doivent être transportées dans leur emballage d'origine ou dans un sachet plastique propre.

**RECYCLAGE:** Ce produit et son emballage sont composés de différents éléments plastiques. Veuillez à respecter la législation en vigueur sur le territoire afin de permettre leur recyclage de manière responsable.

Fabriqué par : HO CHENG SAFETY ENTREPRISE CO. LTD.  
 No.5, alley 9, lane 48, San Chun St. Shu Lin District – New Taipei City – TAIWAN  
[www.hc-safety.com](http://www.hc-safety.com)

Importé par : F1 DISTRIBUTION - ZA de la Creule 59190 Hazebrouck - FRANCE  
 tél: 0328509595 fax: 0328501001 [www.f1distribution.com](http://www.f1distribution.com)